

ASSEMBLÉE NATIONALE25 mars 2006

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 152

présenté par
M. Daniel Paul
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 13

Supprimer l'alinéa 10 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement s'opposent à la mise en œuvre de procédure allégée prévue par cet article pour certaines demandes d'autorisation.